



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/22
18 octobre 2002



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Trente-huitième réunion
Rome, 20-22 novembre 2002

**RAPPORT PRELIMINAIRE DU PNUE SUR L'UTILISATION DES COUTS D'APPUI
AU PROGRAMME (DECISION 35/36 (b))**

(Soumis par la DTIE/PNUE)

La décision 35/36 (b) demandait au PNUE de soumettre un rapport préliminaire à la 38^{ÈME} réunion du Comité exécutif sur l'utilisation des coûts d'appui au programme, suivi par un rapport détaillé qui sera soumis à la 40^{ÈME} réunion en 2003.

A la 34^{ÈME} réunion du Comité exécutif, le PNUE avait indiqué dans son document, en date du 15 juin 2001, portant sur l'utilisation du taux de 13% au titre des coûts d'appui au programme, que le coût de gestion de la mise en œuvre du Programme ActionOzone était de 848 000 \$US par an.

Le coût pour 2002 est estimé à **855 000 \$US**.

Si le coût total n'a pas changé, de manière substantielle, en revanche, il y a eu un glissement dans la répartition des affectations pour les frais d'administration.

L'estimation des coûts du personnel direct et indirect nécessaire à la fourniture des services administratifs requis par le Programme ActionOzone du PNUE est comme suit:

PNUE/DTIE/Paris	
Fonctionnaire d'administration P4 (50%)	65 000
Fonctionnaire adjoint d'administration P2 (75%)	60 000
Secrétaire d'administration (G5/G6)	60 000
2 assistants financiers (G6/G7)	150 000
Autres coûts d'exécution	20 000**
Total estimé	355 000
PNUE/BUREAUX REGIONAUX – ROAP/ROLAC/ROWA/ROA	
Fonctionnaire d'administration – ROAP/ROLAC/ROWA/ROA –20%	75 000
Adjoint d'administration – ROLAC G5	40 000
Adjoint d'administration – ROWA G5	35 000
Autres coûts d'exécution	30 000**
Total estimé	180 000

** Comprend les communications, voyages et autres frais généraux.

Une autre affectation des coûts d'appui au programme représente la part de l'affectation que le Directeur exécutif du PNUE fait au Bureau des Nations Unies à Nairobi (BNUN), au titre des services administratifs que cette structure fournit au PNUE. Ces prestations sont signalées dans le document du PNUE destiné au Comité exécutif mentionné plus haut.

Les coûts reliés au personnel et à l'exécution au titre de la fourniture de ces services sont estimés à 320 000 \$US.

Ainsi, le montant total des coûts estimés, pour permettre au PNUE de mettre en œuvre le Programme ActionOzone, est de **855 000 \$US**. Cette somme se répartit comme suit : **DTIE/Paris – 41%, Bureaux régionaux PNUE – 21%, PNUE/BNUN – 38%**.

La recette estimée du coût d'appui au programme, revenant au PNUE, au titre de l'exercice 2002 et provenant du Programme ActionOzone doit s'élever à 760 000 \$US, qui comprend le coût d'appui du programme d'aide à la conformité (PAC) au montant de 378 000 \$US. Si l'estimation du coût d'appui sur le budget du programme d'aide à la conformité (PAC) est revue à la baisse, c'est à cause des retards dans le recrutement. Le PNUE prévoit que les fonds du programme d'aide à la conformité qui reviendront au Comité exécutif s'élèveront à quelques 600 000 \$US.

Le PNUE estime que cette recette du coût d'appui au programme se maintiendra à 760 000 \$US dans les prochaines années même à l'achèvement du recrutement sous le budget du programme d'aide à la conformité (PAC) et débouchera sur des recettes de coût d'appui au programme en hausse pour le PNUE. Ceci se justifie par le fait que le coût d'appui futur diminuera car toutes les activités liées aux programmes par pays/plans de gestion de frigorigènes (PGF) ainsi qu'au renforcement institutionnel, approuvées après la 36^{ème} réunion du Comité exécutif ne donneront lieu à **aucun** coût d'appui au programme.

Comme indiqué dans le document du PNUE, adressé à la 34^{ème} réunion du Comité exécutif, la principale raison des coûts, relativement élevés, de l'administration du Programme ActionOzone revient au fait que plus de 50%, des activités approuvées pour le PNUE, s'élèvent à 50 000 \$US ou moins, situation qui constitue un réel fardeau à l'administration et à l'établissement des rapports.

Ce qui précède donnera lieu à une situation où le Programme ActionOzone aura besoin d'être subventionné par le Fonds pour l'environnement du PNUE et/ou d'autres sources à hauteur de 95 000 \$US, laquelle action est contraire à la décision du Conseil d'administration. Le Comité exécutif pourrait envisager d'augmenter le coût d'appui au programme accordé au PNUE.

Bien que n'ayant aucune relation avec le sujet du présent rapport, le PNUE voudrait rappeler qu'il assure, sur une base *pro bono*, la fonction de Trésorier qui revient à un coût annuel significatif. Le PNUE souhaiterait que le Comité exécutif envisage d'assurer cette fonction à l'avenir.
